

# Formation continue informatique

## Adobe – Techniques d'animation (Animate, After Effect)

### Préambule

Ce cours vous permettra de prendre connaissance des fonctionnalités de base du logiciel.

### Contenu

#### Les éléments de base d'Animate et After Effect

Prendre connaissance de l'éditeur, scénario, scène, outils divers.  
Réalisation d'animations vidéo simples.

#### Créations, modifications des objets

Utiliser Animate comme outil de dessin vectoriel et du canevas HTML5  
Création d'animations simples avec After Effect (logo et texte)

#### La bibliothèque d'objets

Comprendre les instances et les objets  
Liaisons entre les instances

#### Animations

Apprendre les animations par images clés, par interpolation  
Apprendre les transformations d'objets  
Apprendre les déplacements selon une trajectoire  
Travailler sur un clip d'animation

#### Réalisation d'interface Animate

Apprendre à créer des boutons interactifs

#### Incorporation de sons

Apprendre à insérer du son dans Animate et After Effect  
Apprendre les méthodes de compression audio

#### Scripting

Apprendre à réaliser des scripts élaborés pour la création d'animations et d'interface

# Formation continue informatique

## Durée

5 demi-journées à raison d'une fois par semaine.

## Titre obtenu

Une attestation vous sera remise en fin de formation

## Lieu

Les cours sont donnés dans nos salles de classe de Bellevue ou de TechnoPôle, à Sierre.

## Bulletin d'inscription

Nom du cours : Adobe – Techniques d'animation

Prix en vigueur du cours : CHF 900.-

Madame / Monsieur (biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

NPA et domicile : .....

Date de naissance : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

E-mail : .....

**Adresse de facturation (uniquement à remplir si différente)**

Adresse / Entreprise : .....

NPA et ville : .....

.....

Date : .....

Signature : .....

*Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales*

**A remplir et envoyer à l'adresse suivante :**

HES-SO Valais Téléphone : 058 606 90 43

Formation continue informatique E-mail : [info@formationcontinue.ch](mailto:info@formationcontinue.ch)

Techno-Pôle 3 Internet : [www.formationcontinue.ch](http://www.formationcontinue.ch)

3960 Sierre

### OÙ AVEZ-VOUS DÉCOUVERT CE COURS ?

- Nouvelliste
- Site Hevs
- Autre site internet, lequel ? : .....
- Connaissances, amis

### NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

#### 1. PRIX DES COURS

Le prix de chaque cours est celui indiqué dans la liste des prix en vigueur. Il couvre les frais d'enseignement, le prix de la documentation fournie au participant ainsi que les frais d'utilisation des installations techniques et des systèmes mis à disposition par la HES-SO Valais.

#### 2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de la finance de cours est à effectuer dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

#### 3. ANNULATION PAR LES PARTICIPANTS

##### 3.1 Avant le début du cours

Les annulations se font par écrit. Le timbre postal ou la date de l'e-mail font foi. Les annulations opérées par écrit jusqu'à 15 jours avant le début du cours n'engendrent aucun frais. Entre 14 et 6 jours avant le début du cours, la HES-SO Valais exige un montant correspondant aux 10 % de la finance du cours. Dès 5 jours avant le début du cours, le prix total du cours est dû.

##### 3.2 Pendant le cours

La finance de cours reste intégralement due en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, la finance de cours, augmentée des frais administratifs, est calculée proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement données jusqu'au moment de l'annonce écrite de l'arrêt par le participant.

#### 4. RÈGLEMENT FINANCIER

En cas de non règlement ou de règlement partiel, la HES-SO Valais se réserve le droit de refuser au participant le document de validation (attestation, certificat), et le droit de se présenter à la défense de certificat.

Les étudiants se retrouvant dans cette situation auront la possibilité, après paiement, de réaliser leur défense. Dans ce cas, la HES-SO Valais facturera les frais nécessaires à la couverture de cette journée supplémentaire d'expertise.